



## DÉLIBÉRATIONS

### Nomenclature comptable M57

Le référentiel M57 est un « nouveau plan budgétaire et comptable à mettre en place pour les collectivités Il est mis à jour par la DDFIP avec les acteurs locaux ». Une généralisation de la M57 sera étendue à toutes catégories de collectivités locales à compter du 01/01/2024. Vote à l'unanimité pour la mise en place de ce référentiel M57.

### Embauche d'un apprenti

Sur proposition du maire, le conseil Municipal décide d'embaucher un(e) jeune apprenti(e) âgé de 15 à 16 ans en section CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités, à partir du 02/09/2023 et ce jusqu'au 31/07/2025.

Les CV et lettre de motivation seront reçus en mairie jusqu'au 30 Juin 2023.

### Certification PECF

La démarche de Certification du label PECF (Programme de certification forestière) pour nos forêts se termine au 31 décembre 2023. Cette démarche concerne des actions sociétale, environnementale et économique de nos forêts.

Le CM décide de renouveler l'adhésion à cette certification de gestion durable.

## TRAVAUX – URBANISME- SERVICE

Suite à un appel à projets du CEREMA (Etablissement public rattaché au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), la commune de Villers Le Sec a été retenue parmi les 4000 premières communes nationales. Le dossier CEREMA proposé sera celui du mur de soutènement situé au hameau de Saint Igny. Début 2024, un technicien de cet organisme public viendra constater l'état de santé de cet ouvrage.

### Campagne de stérilisation des chats

Actuellement 3 chats ont été capturés pour leur stérilisation. Karine Bourgeois est à votre écoute au 0682726443. Nous remercions le groupe de bénévoles et le Docteur vétérinaire Viallet qui gèrent très bien l'ensemble de cette démarche. La campagne de stérilisation 2022 a certainement freiné la prolifération de félins cette année.

### Entretien du village : MERCI

Nous remercions tous les habitant(es) qui entretiennent les abords des rues, accotements et fleurissement du village. Ces actions bénévoles nous ont incité à renouveler notre inscription au Concours Département des Villages Fleuris 2024.

### Terrain multisports, sécurisation du village et logement de la salle Informatique.

Nous avons déposé ces dossiers à la préfecture -DETR en Janvier 2023. Nous attendrons les accords de subventions pour démarrer les travaux.

### COMMANDES GROUPEES DE FIOUL ET DE PELLETS

La mairie organise une commande groupée de fioul domestique et de pellets (sac de 15kg ou vrac)

Nous associons la commune de Colombe les Vesoul afin de permettre un tarif plus attractif pour les habitants des deux communes. Contact et d'inscription Bernard Walter :0685341817- [bernard.walter@gmail.com](mailto:bernard.walter@gmail.com)

L'inscription s'effectue par mail en précisant ses nom, prénom, adresse, téléphone, mail, quantité et qualité.

Une attention particulière sera prise en compte sur la qualité des pellets (norme DIN).

**RÉPONSE pour le Lundi 26/06/2023.** Livraison prévue en juillet/Aout suivant l'évolution des tarifs.

## CALENDRIER ESTIVAL et INFORMATIONS

### Vendredi 02 Juin dès 9h : Désherbage manuel des plantations

Une matinée nettoyage des aires fleuries sera organisée pour l'entretien des rues de Vesoul et de la Gare. Tous les volontaires seront les bienvenus pour participer à l'entretien de notre beau village. Le verre de récompense clôturera cette séance de travail.

### Samedi 03 juin de 10h à 17h30 : Kermesse sur le thème de l'Afrique.

Toute la journée, l'association - Ensemble Pour Nos Ecoles- organise une kermesse dans la cour scolaire. Au programme : animations gratuites, buvette, petite restauration et tombola. Votre présence sera leur récompense !

### Lundi 12 Juin à 20h en mairie : Fibre optique

Suite à une demande de la population, nous avons sollicité les organismes compétents pour intervenir en présentiel auprès des habitants. Cela semble très compliqué. Nous avons donc décidé, de vous présenter les avancements techniques du dossier fibre optique 2023, avec nos connaissances actuelles.

### Mardi 13 Juin à 18h30 : Nocturne à la Médiathèque

Chaque participant pourra présenter, au groupe présent, un livre de son choix. Des animations sont aussi prévues sur place. Le dîner sera tiré du sac. Et l'apéritif offert par la municipalité : Christine LEONHART : 0671428205

### Cérémonie du 14 JUILLET 2023 à 11h

Les activités d'animation ont été nombreuses depuis le début d'année. Les associations du village ont souhaité faire une trêve pour les festivités du 14 Juillet. La municipalité propose donc quatre activités dès 11h00 :

- La remise des diplômes à toutes les personnes ayant obtenu un examen (DNB, CAP, BAC, Licence, Maîtrise...). Nous vous remercions de nous informer par mail.
- La remise des prix du concours départemental des maisons fleuries 2022.
- Un apéritif offert par la municipalité.
- Un déjeuner tiré du sac pour tous les habitants qui le désirent est prévu sous le préau de l'école.

Toute la population est conviée à cette manifestation conviviale.

### CITOYENNETE et RESPECT

La saison estivale bat son plein, toutefois nous rappelons quelques règles de vie commune au sein du village :

- L'interdiction d'allumer des feux de déchets verts ou autres produits à l'air libre.
- Les animaux domestiques seront tenus en laisse sur le domaine public et ne sont pas en divagation.
- Les horaires de tonte des pelouses et de bruits nuisibles s'étendent de  
Jours de semaine : **9h à 12h et 14h à 19h30.**  
Jours fériés et dimanches : **10h à 12h.**
- Le tapage nocturne est interdit **de 22h à 7h** du matin.
- **L'EAU** : Un communiqué de presse de la Préfecture du 17/03/ 2023(affiché au panneau municipal) stipule les Echos gestes sécheresse suivants :  
Eviter de laisser couler l'eau, utiliser des appareils de lavage à plein, limiter les arrosages des jardins, installer des équipements économiques, éviter de laver sa voiture et respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.

### LOCATION DE LA MAISON DES BELLES BARAQUES

Elle sera disponible à partir du 01 septembre 2023. Elle est composée de 2 chambres, une pièce à vivre, garage, cellier, grenier, sanitaires et terrain clôturé. Le tarif mensuel est de 595€/mois- charges non comprises : Contact [mairie.villerslesec@orange.fr](mailto:mairie.villerslesec@orange.fr)

Les candidatures sont à envoyer à la mairie, accompagnées des 3 derniers bulletins de salaire, du dernier avis d'imposition et d'une copie de carte d'identité.